

TARIFS

URBAN CAMPER CROSSCAMP

valables à partir du 11/2025 (FR)

SOMMAIRE

	INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR	2
URBAN CAMPER	PEUGEOT EXPLR Données techniques	4
	MENTIONS LÉGALES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU POIDS	10
	INFORMATIONS TECHNIQUES / ANNOTATIONS	9

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CAMPING-CAR

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'un camping-car, camper van ou urban vehicle (ci-après: camping-car). Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'un camping-car, la question qui se pose est donc celle de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les passagers, les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule dépasse ce poids maximal? Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournisons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre gamme.

→ 1. La masse en charge maximale techniquement admissible...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. CROSSCAMP définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 2800 kg, 3100 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

		MODÈLE 1	MODÈLE 2
Châssis de série		Opel Zafira Life	Opel Zafira Life
kW (PS)		88 (120)	88 (120)
Longueur hors-tout	cm	495	495
Largeur hors-tout	cm	192	192
Hauteur hors-tout	cm	199	199
① Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg	3100	3100
② Masse en ordre de marche (+/-5 %)*	kg	2269 (2156 bis 2382)*	2334 (2217 bis 2451)*
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*		4	4
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option*	kg	506	441

→ 2. La masse en ordre de marche...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de **75 kg pour le conducteur**. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La **tolérance admissible s'élève à ±5 %**. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre **parenthèses** après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, CROSSCAMP pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmettre.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

→ 3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point « Mentions légales ».

	MODÈLE 1	MODÈLE 2
Châssis de série	Opel Zafira Life	Opel Zafira Life
kW (PS)	88 (120)	88 (120)
Longueur hors-tout cm	495	495
Largeur hors-tout cm	192	192
Hauteur hors-tout cm	199	199
Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg 3100	kg 3100
Masse en ordre de marche (+/- 5 %)*	kg 2269 (2156 bis 2382)*	kg 2334 (2217 bis 2451)*
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*	4	4
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option* kg	506	441

→ 4. Les Poids définis par le constructeur pour les équipements en option...

... sont une valeur définie par CROSSCAMP par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la **capacité de charge minimale**, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par CROSSCAMP soit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait **exceptionnellement révéler** que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

Prix	Poids supp. (kg)*	MODÈLE 1	MODÈLE 2
------	----------------------	----------	----------

ÉQUIPEMENT EN OPTION

Équipement du châssis				
Affichage frontal	479,-	1.5	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prise 230V dans la deuxième rangée de sièges	99,-	3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Équipement intérieur				
Chauffage d'appoint avec panneau de commande mural	2.199,-	9	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lampes col de cygne avec connexion USB	159,-	0	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5

→ 5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

PEUGEOT EXPLR

Données techniques



PEUGEOT EXPLR		5.0 F
Prix TTC	€	49 999,-
Châssis de série		Peugeot Traveller
Motorisation de base		2.0 l BlueHDi 145
Puissance kw (ch)		106 (144)
Normes d'émission		Euro 6e
Longueur hors-tout	cm	496
Largeur hors-tout	cm	192
Largeur hors-tout avec rétroviseurs	cm	220
Hauteur hors-tout	cm	200
Hauteur hors-tout avec toit ouvert	cm	295
Hauteur intérieure	cm	136
Hauteur intérieure (toit relevable ouvert)	cm	227
Poids tractable freiné/non freiné	kg	2500 ¹⁾ / 750
Empattement	mm	3275
Dimensions couchage milieu L x l	cm	200 x 114
Dimensions du lit du toit relevable L x l	cm	200 x 120
Nombre de couchages de série / max.		2 / 4 O
Masse en ordre de marche (+/-5%)*	kg	2340 (2223 - 2457)*
Poids défini par le constructeur pour les options*	kg	493
Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg	3100
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*		4 - 7 O
Réservoir eaux usées	l	13
Capacité totale du réservoir à eau propre/en ordre de marche	l	22 / 0 ²⁾

O Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des dimensions définies par le fabricant pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par CROSSCAMP est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le

poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas.

Équipements de série

5.0 F

Véhicule de base châssis Peugeot	
Peugeot Traveller 2.0 l BlueHDi 145 (144 ch) boîte manuelle, Euro 6e, 3100 kg	●
Équipement du châssis de base	
Sièges confort conducteur & passager	●
Sièges avant chauffants avec embase pivotante	●
Climatisation automatique à l'avant	●
Radio avec écran tactile (10"), DAB, Bluetooth, CarPlay (câble), sans système de navigation	●
Nouvel affichage numérique des instruments	●
Volant cuir chauffant	●
Commandes radio au volant	●
Pare-brise isolant thermique et sonore	●
Boîte à gants refermable	●
Deux portes coulissantes manuelles	●
Régulateur et limiteur de vitesse	●
Deux prises USB-C sur le montant B gauche	●
Aide au stationnement arrière	●
Jantes aluminium 17"	●
Lunette arrière à ouverture indépendante	●
Kit anti-crevaison (compresseur 12V et bombe anti-crevaison)	●
Rétroviseurs extérieurs : électriques, rabattables et dégivrants	●
Pack Visibilité (capteurs de lumière et de pluie)	●
Pack Sécurité (assistance intelligente à la vitesse, alerte de franchissement de ligne et système de freinage d'urgence autonome)	●
Feux antibrouillard	●
Quatre airbags	●
Capteurs de pression des pneus	●
Baies latérales et arrière teintées	●
Rétroviseur intérieur avec système anti-éblouissement automatique	●
Caméra de recul	●
Pare-chocs et poignées de porte couleur carrosserie	●
Pré équipement / pré-câblage (13 pôles) pour crochet d'attelage	●
E-Call / Connect Box	●
Feux à LED	●
Couleurs carrosserie	
Blanc Kaolin	●
Équipement extérieur	
Toit relevable panoramique noir	●
Raccordement extérieur pour le gaz, l'eau (également la douchette extérieure) et l'électricité	●
Équipement intérieur	
Bloc cuisine amovible avec un généreux espace de rangement	●
Rangement en textile pour la cuisine	●
Banquette-lit, amovible toutes positions, autobloquante	●
Système de rails évolutif avec banquette simple ou double (sièges additionnels disponibles via Custom Parts)	●
Mobilier avec portes coulissantes	●
Plaque de cuisson électrique supplémentaire (induction)	●
Mobilier - Décor Makalu Pearl Grey / Trace Darkgrey	●
Housse de siège Rimini	●
Climatisation	
Climatisation bi-zone (habitacle et cabine de conduite)	●

Installation eau	
Réervoir d'eau fixe à l'arrière - 22 l	●
Réervoir eaux usées intégré au bloc cuisine - 13 l	●
Installation gaz	
Réervoir gaz fixe à l'arrière, pour une bouteille de gaz (poids de remplissage 2,8 kg)	●
Installation électrique	
Batterie cellule 95 Ah	●
Barre lumineuse multifonction sous le lit relevable avec baguette de fixation pour filets de rangement	●
Commande numérique via smartphone (commande de l'éclairage et indicateur de batterie)	●
Prises de courant de série : 2x 230V, 1x 12V, 1x USB A, 1x USB C	●
Sécurité	
Isofix	●

Packs PEUGEOT EXPLR

Packs	Kit Drive - uniquement possible en combinaison avec Kit Camp et 177 ch. (15036)
Assistant d'angle mort et aide au stationnement avant	555,-
Régulateur de vitesse adaptatif (Adaptive Cruise Control) et fonction Stop & Go	555,-
Frein de stationnement électrique	200,-
Chargeur à induction sans fil	160,-
Système de navigation radio avec écran tactile (10")	555,-
Système Keyless	505,-
Grip Control et ASR	280,-
Prix total du pack €	2 810,-
Prix du pack €	2 015,-
Votre avantage €	795,-
Poids supp. (kg)*	△

Packs	Kit Camp (15037)
Fonctions numériques supplémentaires, tablette incluse (commande de l'éclairage d'ambiance, du chauffage auxiliaire et de la gestion de la batterie, indicateurs de niveaux)	655,-
Chaussage autonome avec connexion à Revotion (smartphone) et panneau de commande mural (avec sonde de température)	2 320,-
Table multifonctionnelle (pouvant être accrochée au bloc-cuisine, également utilisable de manière autonome)	425,-
Flexboard amovible	495,-
Deux lampes col de cygne avec prise USB-C dans le toit relevable	120,-
Hayon éclairé (spot)	20,-
Eclairage d'ambiance à intensité variable au niveau du mobilier	60,-
Glacière à compression 36l fixe dans le meuble arrière	1 410,-
Barres de toit à droite et à gauche	455,-
Douchette extérieure (tuyau, pommeau de douche, support et ventouse)	80,-
Prix total du pack €	6 040,-
Prix du pack €	4 035,-
Votre avantage €	2 005,-
Poids supp. (kg)*	△

△ n.c. au moment de la publication



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option

indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Équipement en option*

	Prix € TTC	Poids supp. (kg)*	Code	
				5.0 F
Véhicule de base châssis Peugeot				
Peugeot Traveller 2.0 l BlueHDi 180 (177 ch) boîte automatique, Euro 6e, 3100kg ³⁾	4 035,-	△	15193	○
Équipement du châssis de base				
Crochet d'attelage, amovible	715,-	18	14154	○
Couleurs carrosserie				
Gris Contraste	805,-	1	14205	○
Gris Mercure	805,-	1	14956	○
Noir Carbone	805,-	1	14203	○
Vert Kapari	805,-	1	14957	○
Packs				
Kit Drive - uniquement possible en combinaison avec Kit Camp et 177 ch. ^{4) 3)}	2 015,-	△	15036	○
Kit Camp	4 035,-	△	15037	○
Divers				
Documents d'enregistrement	190,-	0	15152	◆

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle CROSSCAMP définit le poids maximal disponible pour

l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

INFORMATIONS TECHNIQUES / ANNOTATIONS

Si vous commandez votre véhicule avec des équipements supplémentaires, vous devez vérifier si une augmentation de la charge de la caravane est utilisée ou nécessaire ! Les équipements optionnels remplacent en partie les équipements de série.

ANNOTATIONS

- 1) Avec la boîte automatique de 180 ch, le poids tractable (freiné) est de 1800 kg, le poids total roulant autorisé passe de 5000 kg à 4900 kg.
- 2) Le remplissage du réservoir d'eau propre fait partie de la charge utile au même titre que les bagages, car le remplissage n'est pas compris dans la masse en ordre de marche.
- 3) Kit Drive et moteur 180 ch possibles uniquement en combinaison
- 4) Drive Kit nur in Verbindung mit Camp Kit verfügbar

MENTIONS LÉGALES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AU POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n°2021/535 (jusqu'à juin 2022: règlement d'exécution de l'UE n°1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur CROSSCAMP sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore: masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la **masse en état de marche** du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants:

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 %;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est **important** de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une **valeur standard** déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La **tolérance admissible s'élève à ±5 %**. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul:

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente: 2850 kg
- Tolérance légalement admissible de ±5 % : 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche: 2707,50 kg à 2992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. CROSSCAMP déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompréhensible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par CROSSCAMP par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La **masse des passagers** s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n°2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi: équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement **optionnelles** non contenues dans l'équipement standard, **lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant** – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ±5 % est valable (voir n°2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n°2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n°3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n°1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante ::

$$\text{Capacité de charge minimale en kg} \geq 10 \times (n + L)$$

Ce qui suit étant applicable:

« n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à 10 kg x (4 + 6) = 100 kg.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg:

3500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2850 kg masse en ordre de marche
- 3 x 75 kg masse des passagers
- 100 kg capacité de charge minimale
- = **325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option**

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n°2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale:

3500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 2907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+2 % par rapport à la valeur indiquée de 2850 kg)
- 3 x 75 kg masse des passagers
- 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)
- = **43 kg** possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, CROSSCAMP réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par CROSSCAMP, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire.

Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, CROSSCAMP procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n°3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3500 kg masse maximale techniquement admissible

- 2907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+2 % par rapport à la valeur indiquée de 2850 kg)
- 3 x 75 kg masse des passagers
- 150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret
- = **218 kg** possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule.

Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les données relatives au contenu d'une livraison, à l'aspect, aux performances, aux dimensions et aux poids des véhicules correspondent aux connaissances disponibles au moment de l'impression et aux dispositions européennes en matière d'homologation.

La liste de prix 11/2025 est valable à partir du 01/11/2025, annulent et remplacent toutes les autres en circulation.

Sous réserve de modifications techniques de la construction et de l'équipement ainsi que d'erreurs. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation et à son exactitude, ce document ne peut pas constituer un document contractuel et ne saurait fonder une action en justice. Dethleffs GmbH & Co. KG se réserve le droit de modifier ses produits à tout moment, sans préavis et sans obligation de modifier les modèles fabriqués antérieurement.

Les caractéristiques des modèles décrits dans cette brochure peuvent contenir des équipements optionnels (moyennant un supplément de prix) et varier d'un pays à l'autre en fonction des équipements de série du pays. Nous vous remercions de consulter votre concessionnaire qui se tient à votre disposition pour vous communiquer tous les compléments d'informations.

Marque CROSSCAMP
Dethleffs GmbH & Co. KG
Arist-Dethleffs-Straße 12
88316 Isny im Allgäu

info@crosscamp.com
www.crosscamp.com